Août 2019

Olivia Gay et Vanessa Wagner en concert (09/08/2019)

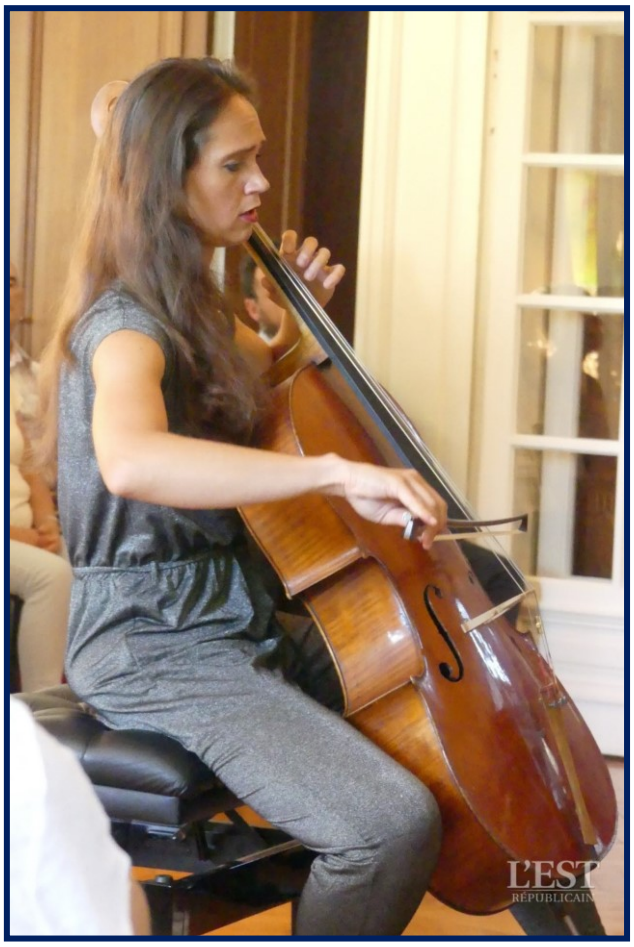

Olivia Gay.

Vendredi 9 août à 17 h, Olivia Gay, violoncelliste, et Vanessa Wagner, pianiste, uniront leurs talents lors d'une première venue de leur duo à piano à Saint-Ursanne. Ce concert est donné dans le cadre d'un partenariat avec le festival des Tourelles de France voisine, à Morvillars. Les œuvres proposées par les deux artistes françaises sont des chefs-d'œuvre du répertoire pour le duo violoncelle et piano. Schumann occupera la première partie ; les deux instruments complices mêleront leurs timbres dans les pièces à l'écriture éminemment personnelle du compositeur. Cinq pièces dans le ton populaire, Fantasiestücke et Adagio et Allegro se succéderont. Puis les Sept Variations de Beethoven, sur un thème de la Flûte enchantée de Mozart, feront entendre les phrases de Papageno au violoncelle et celles de Pamina au clavier. En fin de programme, la Sonate de Chostakovitch, qui incarne ce mélange de référence à la tonalité beethovénienne et de clins d'œil à la musique juive, convoquera la touche intime, lyrique et sensible des deux interprètes qui sauront à n'en pas douter émouvoir les spectateurs du cloître.

Pour mieux étudier la Douce et l'Allaine (10/08/2019)

Des études hydrauliques sur les bassins-versants de la Douce et de l'Allaine sont en cours.

La préfecture vient d'autoriser, pour une période d'un an, les agents de la direction départementale des territoires, les géomètres agréées ainsi que les agents chargés des levés topographiques et des reconnaissances nécessaires à l'établissement à procéder à toutes les opérations de reconnaissance et de levés topographiques que pourront exiger ces études.

Ils sont donc autorisés à pénétrer dans les propriétés privées (pas les maisons d'habitation bien entendu) à : Andelnans, Argiésans, Banvillars, Bavilliers, Botans, Essert, Urcerey, Bourogne, Courcelles, Courtelevant, Delle, Faverois, Florimont, Grandvillars, Joncherey, Lebetain, Morvillars, Saint-Dizier-l'évêque et Thiancourt.

Avis de décès : Madame Françoise VIELLARD (07/08/2019)

MÉZIRÉ **07/08/2019**

Michel VIELLARD, son époux ;
Elisabeth, Emmanuel, Marie-Laure, Antoinette et Marie, ses enfants et leurs conjoints ;
Aleth, Zélie, Roméo, Alexandra, Claire, Louise, Martin, Nicolas, Andréa, Daphné, Albert, Valentine, Eliane, Antoine, Madeleine et Pierre, ses petits-enfants ;

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Françoise Jeanne Marie VIELLARD

née BODIN

survenu le 5 août 2019, à l'âge de 84 ans,
à son domicile.

Ses obsèques seront célébrées le mercredi 7 août, à 14 h 30,
en l'église Saint-Martin, à Morvillars.
La défunte repose à son domicile.
Une messe sera célébrée à Paris en septembre.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
Vous pouvez envoyer vos condoléances sur :
condoleances@viellardmigeon.com

Des tombes à reprendre au cimetière intercommunal (10/08/2019)

La restructuration et la réhabilitation du cimetière intercommunal de Morvillars-Méziré vont s'étaler sur trois ou quatre années.

Les tombes abandonnées ne manquent pas au cimetière de Morvillars-Méziré.

Les deux communes de Morvillars et Méziré mènent depuis plusieurs mois un travail de structuration et de gestion du cimetière intercommunal. Ce travail n'avait jamais été entrepris jusqu'alors. Il concerne la reprise des plans, la gestion des inhumations, la création d'un registre informatisé des concessions et la reprise de certaines tombes. Deux procédures viennent d'être lancées pour la reprise des tombes abandonnées et celles sans titre de concession. Les élus des deux communes ont décidé de prendre des mesures utiles et nécessaires pour préserver le bon ordre, la sécurité et la salubrité publiques ainsi que la décence du cimetière.

154 concessions à l'abandon et 220 sépultures à régulariser

Quelque 154 concessions ont été inventoriées à l'état d'abandon. Elles ont notoirement plus de 30 ans d'existence, la dernière inhumation date de 10 ans au moins et elles ont cessé d'être entretenues.

« Il existe dans notre cimetière intercommunal de nombreuses tombes dont l'existence est parfois ancienne sans que pour autant les familles soient titulaires d'une concession », souligne Françoise Ravey. Et d'ajouter que « si certaines concessions proches des murs d'enceinte étaient bien achetées, en revanche d'autres au centre du cimetière étaient concédées gratuitement ».

220 sépultures sans titre de concession font l'objet d'une procédure de régularisation. Les élus, avec l'aide d'Elabor, société spécialisée, procèdent à une démarche d'information préalablement à la reprise des tombes. Cette démarche est engagée afin de permettre aux familles intéressées de régulariser la situation de la sépulture qui les concerne et d'attribuer une concession aux ayants droit ou d'autoriser un transfert des restes. La société Elabor a déjà effectué la mise à jour des plans et des registres du cimetière.

Pour tous renseignements s'adresser à la mairie de Morvillars (03 84 27 80 36) ou à la mairie de Méziré (03 84 27 80 75) ou sur www.morvillars.fr en rubrique urbanisme puis page « réhabilitation du cimetière intercommunal »

1859 Le nombre de personnes enterrées à Morvillars si l'on en croit le site www.cimetieres-de-france.fr qui indique aussi le nombre de sépultures : 1041.

La mémoire de la commune (10/08/2019)

Un patrimoine funéraire témoin d'une époque.

Le cimetière représente la mémoire de la commune à la fois pour la religion, l'histoire locale, les traditions, l'art funéraire et la vie sociale. Patrice Boufflers, passionné par l'histoire du village de Morvillars, avec la complicité avec notre correspondant local de presse Jean Michelat, a étudié une centaine de sépultures du cimetière de Morvillars-Méziré, parmi les plus anciennes.
Ce travail a porté sur des recherches historiques, généalogiques et photographiques. Et il sera consultable à la mairie de Morvillars courant septembre.

Plus de 400 pages

L'ouvrage, en voie d'achèvement, comporte plus de 400 pages. Au sommaire figurent l'histoire ancienne du cimetière mais aussi son évolution avec des tombes plus standardisées, l'installation de columbariums et d'un jardin du souvenir mais aussi des repères généalogiques pour bon nombre de personnes inhumées.
On retrouve de grandes familles où tous les membres sont nés et décédés aux deux villages, où les prénoms se perpétuent de pères en fils et de mères en filles, où la mortalité infantile est importante. Les cultivateurs et cultivatrices sont nombreux comme les ouvriers sur métaux et des forges mais on retrouve également les commerçants (aubergistes, bouchers, boulangers, meuniers.) et artisans (menuisiers, maçons…), les employés, les instituteurs, les élus (maires et adjoints) et plusieurs chevaliers de la Légion d'Honneur sans oublier les huit soldats morts pour la France durant la Première guerre mondiale De nombreuses tombes ont subi les dégâts des années et du manque d'entretien. Mais d'autres témoignent, encore aujourd'hui, du travail des marbriers, des sculpteurs sur pierre, des fondeurs…
Le cimetière est désormais inventorié aux cimetières de France, ce qui facilite les recherches pour retrouver une tombe d'un particulier ou d'un soldat mort pour la France. Il suffit de consulter le site www.cimetieres-de-france.fr

Depuis 1884

L'ancien cimetière près de l'église démolie en 1882

Comme dans beaucoup de villages, le cimetière était d'abord situé autour de l'église paroissiale. Le 22 février 1866 les conseils municipaux de Morvillars et Méziré font une demande d'acquisition d'un terrain pour l'agrandissement du cimetière : terrain de 7 ares et 8 centiares, le cimetière ne faisant que 5 ares.
Le préfet refuse cette acquisition. Les conseils municipaux argumentent leur demande : « Le cimetière actuel de la paroisse se trouve au dehors du village à une distance de plus de 50 mètres de toute habitation. La maison d'école en est distante de 30 mètres. Il est situé sur un monticule d'environ 20 mètres d'élévation du côté Nord et du côté Est du village ; par sa position élevée, les émanations dangereuses ne sont pas à craindre, car l'air est continuellement renouvelé, d'ailleurs le sol est une terre forte qui ne laisse dégager aucune exhalaison. L'état financier de la commune ne permet pas d'acheter un terrain pour l'établissement d'un nouveau cimetière. La translation du cimetière actuel serait poignante pour les habitants de la paroisse ; le cimetière n'étant pas éloigné de l'église, les fidèles ont la consolation à la sortie des offices d'aller rendre un pieux hommage aux restes mortels de leurs parents ».
Le préfet maintient son refus. Alors, le 8 août 1880, les municipalités décident de transférer le cimetière de Morvillars Méziré sur un terrain situé entre les deux villages. Les frais de cette translation seront supportés pour les trois-quarts par les communes de Morvillars et Méziré et un quart par l'État. Le 29 septembre 1881, les terrains sont acquis. Le 3 janvier 1882, il est entendu que l'ancien cimetière se trouvant près de l'église, servira comme place aux abords de la nouvelle église en construction et une cour pour les enfants des écoles qui en manquent. Le 15 septembre 1883, construction des murs du cimetière. Le 10 février 1884, fin des travaux du cimetière et règlements pour l'achat des concessions. Le 13 octobre 1909 acquisition des terrains pour l'agrandissement du cimetière communal.
D'après Michel Renard dans « Étude sur l'histoire de l'église de Morvillars » et archives municipales.

MORVILLARS - MÉZIRÉ Patrimoine

10/08/2019

Des tombes à reprendre au cimetière intercommunal

La restructuration et la réhabilitation du cimetière intercommunal de Morvillars-Méziré vont s'étaler sur trois ou quatre années.

Les deux communes de Morvillars et Méziré mènent depuis plusieurs mois un travail de structuration et de gestion du cimetière intercommunal.

Ce travail n'avait jamais été entrepris jusqu'alors. Il concerne la reprise des plans, la gestion des inhumations, la création d'un registre informatisé des concessions et la reprise de certaines tombes, ces procédures viennent d'être lancées pour la reprise des tombes abandonnées et celles sans titre de concession. Les élus des deux communes ont décidé de prendre des mesures utiles et nécessaires pour préserver le bon ordre, la sécurité et la salubrité publiques ainsi que la décence du cimetière.

1859

Le nombre de personnes enterrées à Morvillars si l'on en croit le site www.cimetieres-de-france.fr qui indique aussi le nombre de sépultures : 1041.

154 concessions à l'abandon et 220 sépultures à régulariser

Quelque 154 concessions ont été inventoriées à l'état d'abandon. Elles ont notoirement plus de 30 ans d'existence, la dernière inhumation date de 10 ans au moins et elles ont cessé d'être entretenues.

« Il existe dans notre cimetière intercommunal de nombreuses tombes dont l'existence est parfois ancienne sans que pour autant les familles soient titulaires d'une concession », souligne Françoise Ravey. Et d'ajouter que « si certaines concessions proches des murs d'enceinte étaient bien achetées, en revanche d'autres au centre du cimetière étaient concédées gratuitement ».

220 sépultures sans titre de concession font l'objet d'une procédure de régularisation. Les élus, avec l'aide d'Elabor, société spécialisée, procèdent à une démarche d'information préalablement à la reprise des tombes. Cette démarche est engagée afin de permettre aux familles intéressées de régulariser la situation de la sépulture qui les concerne et d'attribuer une concession aux ayants droit ou d'autoriser un transfert des restes. La société Elabor a déjà effectué la mise à jour des plans et des registres du cimetière.

Les tombes abandonnées ne manquent pas au cimetière de Morvillars-Méziré.

Pour tous renseignements s'adresser à la mairie de Morvillars (03 84 27 80 36) ou à la mairie de Méziré (03 84 27 80 73) ou sur www.morvillars.fr en rubrique urbanisme paysage « réhabilitation du cimetière intercommunal ».

La mémoire de la commune

Le cimetière représente la mémoire de la commune à la fois pour la religion, l'histoire locale, les traditions, l'art funéraire et la vie sociale. Patrice Bouillon, passionné par l'histoire du village de Morvillars, avec la complicité avec notre correspondant local de presse Jean Michelat, a étudié une centaine de sépultures du cimetière de Morvillars-Méziré, parmi les plus anciennes.

Ce travail a porté sur des recherches historiques, généalogiques et photographiques. Et il sera consultable à la mairie de Morvillars courant septembre.

Un patrimoine funéraire témoin d'une époque.

Plus de 400 pages

L'ouvrage, en voie d'achèvement, comporte plus de 400 pages. Au sommaire figurent l'histoire ancienne du cimetière mais aussi son évolution avec des tombes plus standardisées, l'installation de columbariums et d'un jardin du souvenir mais aussi des repères généalogiques pour bon nombre de personnes inhumées.

On retrouve de grandes familles où tous les membres sont nés et décédés aux deux villages, où les prénoms se perpétuent de pères en fils et de mères en filles, où la mortalité infantile est importante. Les cultivateurs et cultivatrices sont nombreux comme les ouvriers sur métaux et des forges mais on retrouve également les commerçants (aubergistes, bouchers, boulangers, meuniers) et artisans (menuisiers, maçons…), les employés, les instituteurs, les élus (maires et adjoints) et plusieurs chevaliers de la Légion d'Honneur sans oublier les huit soldats morts pour la France durant la Première guerre mondiale. De nombreuses tombes ont subi les dégâts des années et du manque d'entretien. Mais d'autres témoignent, encore aujourd'hui, du travail des marbriers, des sculpteurs sur pierre, des fondeurs…

Le cimetière est désormais inventorié sur cimetières de France, ce qui facilite les recherches pour retrouver une tombe d'un particulier ou d'un soldat mort pour la France. Il suffit de consulter le site www.cimetieres-de-france.fr

Depuis 1884

Comme dans beaucoup de villages, le cimetière était d'abord situé autour de l'église paroissiale. Le 22 février 1866 les conseils municipaux de Morvillars et Méziré font une demande d'acquisition d'un terrain pour l'agrandissement du cimetière : terrain de 7 ares et 8 centiares, le cimetière ne faisant que 5 ares.

Le préfet refuse cette acquisition. Les conseils municipaux argumentent leur demande : « Le cimetière actuel de la paroisse se trouve au dehors du village à une distance de plus de 50 mètres de toute habitation. La maison d'école en est distante de 50 mètres. Il est situé sur un monticule d'environ 20 mètres d'élévation du côté Nord et du côté Est du village ; par sa position élevée, les émanations dangereuses ne sont pas à craindre, car l'air est continuellement renouvelé, d'ailleurs le sol est une terre forte qui ne laisse dégager aucune exhalaison. L'état financier de la commune ne permet pas d'acheter un terrain pour l'établissement d'un nouveau cimetière. La translation du cimetière actuel serait poignante pour les habitants de la paroisse ; le cimetière n'étant pas éloigné de l'église, les fidèles ont la consolation à la sortie des offices d'aller rendre un pieux hommage aux restes mortels de leurs parents ».

Le préfet maintient son refus. Alors, le 8 août 1880, les municipalités décident de transférer le cimetière de Morvillars-Méziré sur un terrain situé entre les deux villages. Les frais de cette translation seront supportés pour les trois-quarts par les communes de Morvillars et Méziré et un quart par l'État. Le 29 septembre 1881, les terrains sont acquis. Le 3 janvier 1882, il est entendu que l'ancien cimetière se trouvant près de l'église, servira comme place aux abords de la nouvelle église en construction et une cour pour les enfants des écoles qui en manquent. Le 15 septembre 1883, construction des murs du cimetière. Le 10 février 1884, fin des travaux du cimetière et règlements pour l'achat des concessions. Le 15 octobre 1909 acquisition des terrains pour l'agrandissement du cimetière communal.

D'après Michel Renard dans « Étude sur l'histoire de l'église de Morvillars » et archives municipales.

Des agriculteurs désabusés après l'installation de gens du voyage sur un terrain agricole (14/08/2019)

Par Nolwenn Quioc, France Bleu Belfort-Montbéliard

A Grandvillars, une centaine de caravanes de gens du voyage s'est installée sur un terrain agricole privé. Quatre plaintes ont été déposées par des éleveurs et propriétaires, qui ont vu leur récolte d'herbe anéantie, et craignent des dommages à long terme dans cette zone classée Natura 2000.

Les gens du voyage se sont installés sur un terrain de plusieurs hectares exploité par plusieurs agriculteurs

Des voitures qui vont et qui viennent, des remorques, **un chapiteau en cours de montage** : la prairie située le long de la départementale, **à l'entrée de Grandvillars côté Morvillars**, se métamorphose depuis dimanche. **150 caravanes de gens du voyage** sont attendues, au total 300 personnes, pour célébrer **le mariage** de deux jeunes de la région.

Quatre plaintes déposées

Mais cet événement ne fait pas que des heureux : les invités se sont installés sur des terres agricoles privées, **des prairies d'herbe fauchées** pour **faire du foin pour l'hiver**. Quatre plaintes ont été déposées par des propriétaires et des exploitants, parmi lesquels Guillaume, éleveur de vaches laitières à Froidefontaine.

Il s'apprêtait à **faucher l'herbe, la semaine prochaine**, pour faire des provisions pour ses vaches, c'est raté. "*On comptait dessus, l'année dernière les stocks étaient à zéro, il n'y avait plus rien dans les hangars* explique l'éleveur. *Cette année c'est un peu mieux, mais c'est dommage, avec la pluie qu'il y a eu, de retrouver sa récolte fichue en l'air*".

Être plus près de la famille pour le mariage

La plupart des caravanes des gens du voyage étaient jusqu'à présent stationnées **sur l'aire de grand passage de Fontaine**. Alors pourquoi ne pas ne pas y rester le temps du mariage ? "*On vient ici parce que c'est plus moderne,* Répond Jean Yatchi, le responsable de la communauté. *On a de la famille ici à côté de la douane."*

Les convives doivent arriver de toute la France, et même de Suisse ou d'Allemagne.

"C'est une grande place, et il y a beaucoup de caravanes, c'est pour ça qu'on s'est installés ici. Mais il n'y aura pas de problèmes, on va ramasser les ordures avant de partir" - Jean Yatchi, le responsable de la communauté

Jean Yatchi est le responable des gens du voyages installés à Grandvillars pour un mariage

Une zone classée Natura 2000

Mais pour les agriculteurs, le mal est fait : "*Les gens du voyage sont rentrés quand il avait plu près de 25 mm, dimanche soir,* se désole Guillaume, désabusé. *Ça casse la structure du sol, ça pénalise la repousse pour les campagnes suivantes, et ça nécessite une remise en l'état qui coûte de l'argent*".

D'autant que la zone est classée Natura 2000, ce qui implique **des contraintes supplémentaires pour les agriculteurs** en terme de respect de l'environnement. Il n'ont par exemple **pas le droit de labourer le sol**. "*Comment est-ce qu'on va remettre en état ? honnêtement.. je ne sais pas,* répond Guillaume. *On va sans doute demander une dérogation. Heureusement, nous sommes soutenus par les syndicats*" agricoles.

Des dérogations pour pouvoir labourer le sol

La préfecture, de son côté, a bien conscience du problème. C'est **la deuxième fois cet été** que des gens du voyage s'installent sur ce terrain : la dernière fois c'était une cinquantaine de caravanes, il y a 15 jours. "*Les exploitants ou les propriétaires peuvent effectivement faire une demande de dérogations à la DDT, la direction départementale des territoires, pour pouvoir faire des retournements de prairie,* détaille Elise Dabouis, la secrétaire générale de la préfecture. *Les services de l'Etat étudieront ces demandes avec la plus grande bienveillance*."

Une réunion doit également avoir lieu en préfecture début septembre, pour évoquer le problème, avec la DDT, les forces de l'ordre et des membres de la chambre d'agriculture. Objectif : mieux informer les agriculteurs des procédures disponibles lors de l'installation de gens du voyage sur un terrain sans autorisation, afin d'obtenir une expulsion ou une indemnisation, mais aussi trouver des solutions pour **être plus réactif** face à ce genre de situation.

La fédération de pêche du Territoire de Belfort, a également réagi à l'installation des gens du voyage sur ce terrain. Son président, Mathieu Perez, rappelle que la Préfecture s'était émue de **la présence de véhicules de pêcheurs** sur cette zone Natura 2000 au bord de l'Allaine, alors que la présence de voitures et de caravanes des gens du voyage risque de causer "*divers nuisances préjudiciable à la faune et la flore*". "*Dois-*

je comprendre qu'il existe deux poids de mesures concernant la considération des atteintes commise à l'environnement selon les auteurs ?" s'interroge le président, qui pointe également la présence de **déchets abandonnés dans les bocages et sur les berges** de la rivière.

Départ dimanche, les agriculteurs invités au mariage

A Grandvillars, les gens du voyage ont prévu de **repartir dimanche**. Jean Yatchi, le responsable, compren**d l'exaspération des agriculteurs** : "*Oui, c'est compliqué, mais ils n'ont pas le choix. Mais les agriculteurs ici sont très gentils, très agréables. Et s'ils veulent venir au mariage, moi je les accepte !*". L'invitation est lancée.

Interventions des pompiers et coupures de courant (19/08/2019)

L'orage violent qui a éclaté dimanche soir a privé d'électricité 600 foyers dans le département une partie de la nuit. Les pompiers ont été très sollicités pour des inondations, chutes d'arbres ou objets menaçant de tomber…

L'orage n'était pas encore passé que les pompiers recevaient déjà les premiers appels, dimanche. Peu après 20 h, les interventions ont démarré sur les communes de Valdoie, Offemont, Éloie, Cravanche, Vétrigne, Belfort. L'objet des appels concernait essentiellement des inondations ou des fuites d'eau chez des particuliers, notamment dues aux bris de fenêtres de toit ou toitures endommagées ; quelques câbles électriques tombés sur la voie publique toujours dans le même secteur. Les pompiers, essentiellement ceux du centre Belfort Nord, sont également intervenus pour mettre en sécurité des matériaux menaçant de tomber, notamment des tuiles, du verre.

Un vent très fort

Au total, le centre d'appels a reçu 113 coups de téléphone. Une procédure spécifique, en cas d'évènements climatiques exceptionnels, a été mise en place. Les appels ont été dirigés vers une plateforme invitant les personnes à préciser l'objet de leur demande. Les pompiers ont ainsi pu regrouper les coups de fil liés à l'orage. La procédure permet de dédier du matériel et des hommes à cet évènement, sans démunir tout le département pour les autres interventions.

Le vent a soufflé très fort, des rafales auraient approché les 100 km/h. Le centre de secours de Delle est intervenu à Réchésy, aux alentours de 23 h, pour dégager un arbre tombé sur la voie publique et pour sécuriser une toiture endommagée. **Interventions également à Morvillars, vers 21 h 30 dimanche, pour un arbre, et ce lundi matin, peu avant 8 h, pour un câble électrique sur la voie publique.**

Un arbre sur une ligne haute tension

Une fois l'orage passé, 600 foyers dans le Territoire ont été privés d'électricité. Un peu avant 23 h, un arbre est tombé sur une ligne haute tension. « Nous avons dû faire face à deux phénomènes dimanche soir : la grêle et le vent. L'arbre tombé dans le secteur de Danjoutin a impacté d'autres communes », précise un cadre Enedis. Le courant a été rétabli vers 4 h lundi matin. Le secteur de Montreux-Château a notamment été touché.

ZONE
SCOLAIRE

ZONE
SCOLAIRE
ERDÉ

Le rétro billard club quitte le château (26/08/2019)

Un billard terminé et la pose d'un chauffage sur un autre.

Pour faire suite à la vente du château de Morvillars, il a fallu reloger les associations qui y résidaient, dont le billard club. La mairie a proposé à Philipe Génieux, président du club et à son bureau, un relogement dans les locaux tenus par le club de tennis, il s'est avéré que l'endroit convenait parfaitement.

Aidé par la municipalité, le déménagement a débuté le 27 juillet. Le club étant situé au second étage, cela n'a pas été chose aisée, un billard pesant plus de 300 kg. A tel point que les ardoises de 100 kg chacune ont dû passer par la fenêtre. Il y en avait six.

Dans les nouveaux locaux, des cloisons ont été supprimées, la peinture et l'électricité ont été refaites. Les trois billards sont équipés d'un système de chauffage des ardoises indépendant et automatique et de tapis neuf. À ce jour, il ne reste plus que des finitions à réaliser. La quinzaine d'adhérents, dont certains sont venus suite une visite du collège Lucie-Aubrac (dans le cadre d'une rencontre avec les associations) dispose ainsi d'un bel outil de compétition. Celles-ci vont redémarrer début septembre.

160 exposants au vide grenier (29/08/2019)

Les chasseurs étaient à l'affût derrière leur buvette.

Ce dimanche 25 août 2019, sur l'esplanade du château à Morvillars, l'ACCA de chasse et son président Marcel Yoder, le Billard Club et son président Philippe Genieux ainsi que les membres de ces deux associations organisaient un vide-greniers. Avec 160 exposants les organisateurs étaient moyennement satisfaits. Pour eux, la cause venait des 3 autres vide-greniers dans les alentours qui leur faisaient concurrence. Nullement découragés les membres du billard assuraient la circulation et la sécurité à l'entrée, tandis que ceux de la chasse, toujours à l'affût attendaient le gibier à la buvette.

Repas concert avec la chanteuse Marie organisé par le café du Cheval Blanc (29/08/2019)

Un stage de remise à niveau avant la rentrée (31/08/2019)

Sylvie Peseux et Adeline Blondeaux, professeurs des écoles surveillent les élèves

Au collège Lucie Aubrac de Morvillars, comme chaque année à pareille époque, avant la rentrée officielle de tous les élèves, était organisé un stage de remise à niveau à destination des élèves de CM2 présentant des difficultés en français et/ou en mathématiques.
Cette action a eu lieu durant la période du lundi 26 au jeudi 29 août de 9 h à 12 h. Coordonné par Peseux Sylvie, professeur des écoles à l'école élémentaire de Grandvillars, le stage a été animé conjointement avec Blondeaux Adeline, professeur des écoles à l'école maternelle de Suarce et était suivi par une dizaine d'élèves.
Outre une piqûre de rappel dans les disciplines citées pour ces élèves en difficultés, il s'agissait de préparer ces derniers à prendre leurs marques dans ce qui est désormais leur établissement d'accueil.

Djékodjim Abderamane -Dillah, principal du collège, a tenu à accueillir ces élèves avec leurs professeurs dès le premier jour et a supervisé ce stage pendant toute sa durée. À l'issue du stage, une évaluation des progrès de chaque élève a été faite et communiquée aux parents des élèves ainsi qu'à l'enseignant qui en a habituellement la charge.